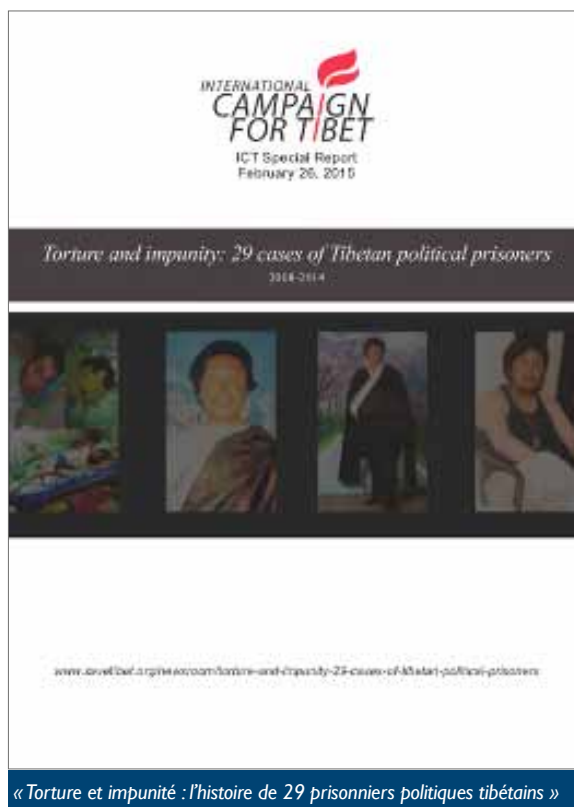


Nouveau rapport de la CIT: « Torture et impunité: l'histoire de 29 prisonniers politiques tibétains »

Le 26 février 2015, la Campagne Internationale pour le Tibet (CIT) a publié un nouveau rapport sur la torture et les mauvais traitements infligés aux Tibétains par des agents pénitentiaires chinois. Quatorze de ces prisonniers en sont morts entre 2009 et 2014.



Il examine également la situation de quinze autres Tibétains qui ont survécu, mais continuent de vivre dans la souffrance. Il examine ensuite l'impact de la détention (qu'elle soit extrajudiciaire, pour interrogatoire ou prononcée dans le cadre d'une condamnation) sur la vie des prisonniers politiques tibétains libérés ces deux dernières années, dont le calvaire est connu dans le reste du monde malgré un contrôle strict des informations en circulation.

Matteo Mecacci, le président de la Campagne Internationale pour le Tibet, a déclaré :

« Ce rapport démontre que depuis le soulèvement et la répression de 2008, la torture est devenue une pratique plus répandue qui cible une tranche de population plus importante de la société tibétaine. La jeune génération tibétaine paie de sa vie l'expression pacifique d'opinions sur les politiques répressives appliquées par le gouvernement chinois. Presque toute expression de l'identité tibétaine n'étant

Ce rapport, intitulé « [Torture et impunité: l'histoire de 29 prisonniers politiques tibétains](#) », examine la situation de 14 Tibétains: d'un Tibétain éduqué âgé d'une petite quarantaine d'années à un enseignant bouddhiste décédé après avoir été torturé en détention.

DANS CETTE ÉDITION :

1. ► Nouveau rapport de la CIT : « Torture et impunité : l'histoire de 29 prisonniers politiques tibétains »
2. ► Première immolation par le feu en 2015
3. ► Marche « L'Europe soutient le Tibet » à Paris
4. ► Le Tibet lors de la 28^e session du Conseil des droits de l'Homme
5. ► Le Parlement européen adopte le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'Homme et la démocratie dans le monde
6. ► Journées du lobbying 2015 à Bruxelles
7. ► Le point sur les prisonniers politiques
8. ► Suggestions de lecture
9. ► Événements à venir

pas directement approuvée par l'État peut désormais être qualifiée de « réactionnaire », « séparatiste », et donc « criminelle ».

La torture est endémique dans le système judiciaire et d'application des lois au Tibet. Ces pratiques résultent de l'accent politique placé sur la « stabilité » et de la culture de l'impunité imposée par les plus hautes sphères de l'élite dirigeante chinoise.

Pour les Tibétains, il est important que ces faits choquants soient relayés

> Suite page 2

> Suite de la page 1

en dehors de leur pays. Avant qu'il ne meure des suites d'actes de torture et de malnutrition en prison, Goshul Lobsang, âgé de 43 ans, a souhaité recevoir la bénédiction du **Dalai-Lama** et il a également fait savoir qu'il voulait que le monde extérieur soit informé de la vie que mènent les prisonniers politiques **tibétains** sous l'oppression chinoise. Il est décédé en mars 2014. Selon des sources tibétaines : « *À la fin, il ne pouvait plus parler, il a simplement joint ses deux mains puis il est mort.* »

La **CIT** s'inquiète vivement du nombre croissant d'emprisonnements et de la torture systématique des **Tibétains**, en violation à la fois du droit chinois et

du droit international. Bien qu'il existe des protections juridiques dans le droit chinois contre les disparitions forcées, la torture et en faveur de l'accès à des soins médicaux pour les détenus, ces dispositions sont régulièrement ignorées par les autorités chinoises.

Dans ce rapport, la **CIT** demande à la **Chine** de mener une enquête sur les cas de décès en détention et d'exécutions extrajudiciaires détaillés dans ce rapport et de traduire les coupables en justice. Elle exhorte également la **Chine** à :

- faire appliquer les articles 7 et 14 de la loi sur les prisons de la République populaire de **Chine**, qui disposent que

les gardes ne peuvent pas humilier les détenus ou porter atteinte à leur sécurité personnelle, avoir recours à la torture ou aux châtiments corporels, « frapper ou agir de connivence avec d'autres individus pour frapper un détenu » ou « porter atteinte à la dignité humaine d'un détenu » ;

- libérer tous les prisonniers **tibétains** détenus pour leurs croyances ou pratiques religieuses ou pour l'expression pacifique de leurs opinions ;

- répondre aux doléances des **Tibétains** en respectant leurs droits universels et en entamant des négociations substantielles avec les **Tibétains**. ■

Première immolation par le feu en 2015

Une femme proche de la cinquantaine, Norchuk, s'est immolée par le feu et est décédée dans la soirée du 5 mars. Il s'agit de la première immolation par le feu au Tibet cette année. Norchuk venait du village de Dowa dans la région de Trotsik dans le district de Ngaba (en chinois : Aba), dans la préfecture autonome tibétaine et qiang de Ngaba dans le Sichuan (dans la région tibétaine d'Amdo). Contrairement à l'habitude, son corps n'a pas été emmené par les autorités ; des habitants de la région ont incinéré sa dépouille le matin suivant, afin de lui rendre hommage.



Norchuk

Il s'agit du 137^e cas connu d'immolation par le feu commise par un Tibétain au **Tibet** et en **Chine** depuis 2009, le 37^e cas dans le district de Ngaba. Norchuk laisse derrière elle un mari, un fils et deux filles. Il y a quelques années, selon les moines de Kirti, elle était devenue végétarienne en hommage à la longue vie du **Dalai-Lama**. La sécurité a depuis été renforcée dans la région.

située à proximité du monastère de Kirti, est appelée la rue des « héros » ou des « martyrs » en raison du grand nombre d'immolations qui s'y sont produites et des nombreuses manifestations qui y ont été organisées. Il a marché dans la rue principale de Ngaba en portant un portrait du **Dalai-Lama** emballé dans une écharpe d'offrande jaune en criant : « Sa Sainteté le **Dalai-Lama** doit être autorisée à rentrer ! Le **Tibet** veut la liberté et l'égalité ! » « La police est rapidement arrivée et l'a emmené, nous ne savons rien de plus », ont expliqué des moines de Kirti en exil.

Les manifestations de Ngaba ont été organisées dans un climat politique chargé et tendu en amont du 10 mars, la date sensible de l'anniversaire du soulèvement national tibétain en 1959 et d'une vague sans précédent de manifestations pour la plupart pacifiques sur le plateau tibétain en 2008. La sécurité a été renforcée partout au **Tibet**. Les autorités de la Région autonome du **Tibet** ont annoncé le renforcement des mesures « anti-terroristes », tandis que la police dans les autres régions s'équipe d'extincteurs pour parer aux immolations par le feu. ■

Trois jours après l'immolation par le feu de Norchuk, un moine de 18 ans du monastère de Kirti, Gendun Phuntsok, a manifesté seul dans la rue principale de la ville de Ngaba (district de Ngaba), selon les mêmes sources. Cette zone,

Marche « L'Europe soutient le Tibet » à Paris

La Campagne Internationale pour le Tibet (CIT) a coorganisé une grande marche pour le Tibet à Paris le 14 mars 2015, afin de se montrer solidaire avec les Tibétains dans leur lutte pour la liberté et avec le **Dalai-Lama** qui a atteint l'âge de 80 ans. Environ 8 000 Tibétains et partisans de la cause tibétaine partout en Europe se sont réunis à Paris pour cet événement.



Marche pour le Tibet à Paris le 14 mars 2015

Des caricaturistes et des artistes, dont le célèbre artiste suisse Cosey, ont produit des images fortes pour la marche de Paris, afin de véhiculer des valeurs telles que la liberté d'expression et d'expression politique. La [Déclaration de Paris](#) a été présentée lors de la marche – à laquelle a participé M. Robert Badinter, ancien ministre français de la justice et ancien président du



Marche pour le Tibet à Paris le 14 mars 2015



Conseil constitutionnel – et exhorte les dirigeants européens à soutenir le peuple tibétain contre l'oppression.

L'artiste suisse Cosey, qui a fourni l'un des dessins brandis pendant la marche, a déclaré : « Je m'inquiète vivement de la dégradation des droits de l'Homme au Tibet, de l'absence de liberté d'expression, des menaces contre la liberté de religion et les droits fondamentaux du peuple tibétain. Nos dirigeants politiques doivent dénoncer haut et fort ces violations. Je salue le courage de tous les artistes tibétains, qu'ils soient musiciens, peintres, écrivains ou poètes, car ils utilisent leur art pour résister à l'oppression de leur peuple et défendre leur identité culturelle. Leur combat est notre combat. »

Le 10 mars 2015 marquait le 56^e anniversaire du soulèvement tibétain qui a mené à l'exil du **Dalai-Lama** en 1959, ainsi que le septième anniversaire d'une vague de protestations sans précédent à travers l'ensemble du **Tibet** qui a été accueillie par de violentes mesures de répression. Cette année, la date anniversaire du 10 mars prend un sens particulier, car le **Dalai-Lama** fête ses 80 ans, un événement très important pour les **Tibétains**. ■



Le Tibet lors de la 28^e session du Conseil des droits de l'Homme

La Campagne Internationale pour le Tibet (CIT) a activement participé à la 28^e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH) à Genève qui s'est tenue du 2 au 27 mars 2015.



Événement sur le respect des droits des minorités en Chine organisé en marge du CDH de l'ONU le 16 mars 2015

Matteo Mecacci, le président de la CIT, a prononcé une déclaration au nom de la Fondation Helsinki pour les droits de l'Homme dans le cadre du dialogue interactif avec le rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction le 11 mars. « *Le gouvernement chinois a adopté une approche plus pressante en faveur de l'«éducation patriotique», dont des mesures visant à microgérer les affaires monastiques bouddhistes tibétaines, en faveur de programmes d'«éducation juridique» pour les moines et les sœurs et d'une interdiction des images du Dalai-Lama* », a-t-il déclaré.

Lors de son séjour à Genève, **Matteo Mecacci** a demandé le soutien de la communauté diplomatique pour aider la population tibétaine. Il était accompagné du responsable du plaidoyer auprès de l'ONU pour la CIT, Kai Müller.

Le gouvernement chinois a répondu directement à la déclaration de la CIT en défendant ses politiques en matière de religion au Tibet : « *tous les types d'activités religieuses se déroulent normalement au Tibet* ». Selon le gouvernement chinois, la liberté de religion est tout à fait respectée.

Pour visionner la vidéo et lire la déclaration de la CIT dans son intégralité, veuillez cliquer [ici](#).

Le 16 mars 2015, la chargée de politique et de plaidoyer de la CIT, **Elena Gaita**, a participé à un événement organisé en marge du CDH de l'ONU par la Société pour les peuples menacés. Le thème de cet événement était « le respect des droits des minorités dans la République populaire de Chine ». Les autres intervenants étaient le Vénérable **Golog Jigme Gyatso**, ancien prisonnier politique au Tibet, M. **Peter Irwin** du Congrès mondial Ouïghour et M. **Enghebatu Togochoq**, le directeur du Southern Mongolian Human Rights Centre.

La présentation de la CIT portait surtout sur la criminalisation

des immolations par le feu, la campagne de « contre-terrorisme » et le recours à la torture au Tibet. Plusieurs représentants chinois ont participé à l'événement et ont prononcé des déclarations sur les lois relatives aux immolations au Tibet, l'intégrité territoriale de la Chine, le terrorisme et la déchéance des droits politiques des anciens prisonniers. ■



Matteo Mecacci au CDH de l'ONU le 11 mars 2015

Le Parlement européen adopte le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'Homme et la démocratie dans le monde

Le 12 mars 2015, le **Parlement européen (PE)** a adopté son rapport annuel sur les droits de l'Homme et la démocratie dans le monde 2013, ainsi que la politique de l'Union européenne en la matière préparée par le rapporteur Pier Antonio Panzeri (S&D, Italie).

Cette année, le PE a décidé d'adopter une approche thématique et non géographique. Les discussions menées parmi les eurodéputés ont toutefois révélé que le PE était divisé et qu'il n'était pas parvenu à un consensus.

La Campagne Internationale pour le **Tibet (CIT)** a fait part de ses inquiétudes quant à cette nouvelle approche tout au long de la procédure, dans la mesure où la décision de ne pas nommer les pays où sont observées des violations des droits de l'Homme affaiblit considérablement le rapport. C'est pour cette raison que le rapport de cette année ne mentionne pas spécifiquement la situation des droits de l'Homme au **Tibet**, ce qui constitue un pas en arrière.

Le texte mentionne cependant la situation observée dans deux partenaires stratégiques de l'**UE**, à savoir la Russie et la **Chine**. Dans la mesure où « *le dialogue UE/Chine sur les droits de l'Homme n'a abouti à aucun résultat significatif et concret* », les eurodéputés ont demandé à l'**UE** d'adopter une approche plus cohérente, unifiée et stratégique dans le domaine des droits de l'Homme. Ils ont également exhorté la haute représentante, Federica Mogherini, à accorder la priorité aux droits de l'Homme en **Chine** lors de son mandat, en rappelant que la violation des droits de l'Homme constitue une menace pour les relations bilatérales entre l'**UE** et ses partenaires stratégiques. La **Chine** a également été citée dans le

chapitre concernant la peine de mort comme étant l'un des pays enregistrant le plus grand nombre d'exécutions.

Les eurodéputés réclament l'inclusion systématique de « *clauses contraignantes, applicables et non négociables* » relatives aux droits de l'Homme dans les accords internationaux de l'**UE**, y compris les accords commerciaux avec des pays tiers, en veillant à ce que ces accords favorisent le développement économique et social des pays concernés. Ce point est particulièrement pertinent pour la **CIT** étant données les négociations en cours entre l'**UE** et la **Chine** en vue de la conclusion de leur tout premier accord bilatéral d'investissement. ■

Journées du lobbying 2015 à Bruxelles

Les troisièmes Journées européennes du lobbying, organisées par la **Campagne Internationale pour le Tibet à Bruxelles (CIT)**, se sont tenues à Bruxelles les 2 et 3 mars 2015.



Des participants aux Journées du lobbying 2015 et le personnel de la CIT à Bruxelles avec l'eurodéputé Tunne Kelam au PE

Des militants **tibétains** et des citoyens européens impliqués dans le mouvement en faveur du **Tibet** (originaires d'Allemagne, de Belgique, de Finlande, de Lituanie et des Pays-Bas) ont participé au programme.

L'objectif des Journées du lobbying était de former les militants pour leur permettre de défendre efficacement la cause tibétaine au niveau européen dans leurs pays respectifs.

La formation comprenait une partie théorique sur les politiques de l'**UE** vis-à-vis de la **Chine** et du **Tibet**, les droits de l'Homme, les récents événements au **Tibet**, ainsi que les techniques de plaidoyer et de communication. L'antenne bruxelloise de la **CIT** a également permis aux participants de se familiariser avec la scène politique européenne et le discours sur les relations **UE-Chine** et le rôle du **Tibet**. La **CIT** a en effet organisé des réunions avec un représentant du Service européen pour l'action extérieure et avec des parlementaires européens, à savoir Bart Staes (Belgique, Verts), Hilde Vautmans (Belgique, ADLE) et Tunne Kelam (Estonie, PPE).

Les participants aux Journées européennes du lobbying 2015 ont eu l'occasion de prendre part à des discussions avec d'éminents professionnels actifs dans divers domaines, tels que les relations **UE-Chine**, le plaidoyer en faveur des droits de l'Homme et le mouvement tibétain. Ils ont également pu mieux comprendre le rôle des militants, des lobbyistes, des ONG et des médias lorsqu'il s'agit d'influencer la politique extérieure au niveau européen. ■

Le point sur les prisonniers politiques

Gedun Phuntsok



Gedun Phuntsok

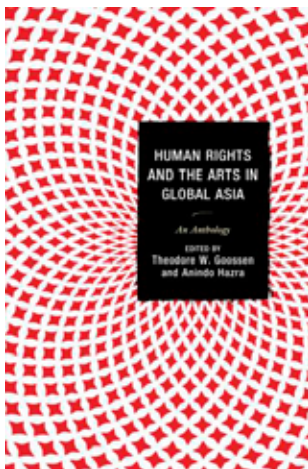
Le 8 mars 2015, un moine du monastère de Kirti âgé de 18 ans, **Gedun Phuntsok**, a manifesté seul dans la rue principale de Ngaba (en chinois : Aba) dans le district de Ngaba. Cette zone, située à proximité du monastère de Kirti, est appelée la rue des « héros » ou des « martyrs » en raison du grand nombre d'immolations qui s'y sont produites et des nombreuses manifestations qui y ont été organisées.

Il a marché dans la rue principale de Ngaba en portant un portrait du **Dalaï-Lama** emballé dans une écharpe d'offrande jaune en criant : « Sa Sainteté le **Dalaï-Lama** doit être autorisée à rentrer ! Le **Tibet** veut la liberté et l'égalité ! » « *La police est rapidement arrivée et l'a emmené, nous ne savons rien de plus* », ont expliqué des moines de Kirti en exil.

Personne ne sait où se trouve le jeune moine. ■

Suggestions de lecture

« Human Rights and the Arts in Global Asia – An Anthology »



Cette anthologie d'œuvres littéraires et dramatiques présente des auteurs originaires d'Asie et de la diaspora asiatique. Les paysages et les périodes décrits sont riches et variés : un village de pêcheurs le long du fleuve Padma au Bangladesh au début du XX^e siècle, les quartiers pauvres de Tokyo avant la guerre, ou encore l'Indonésie pendant la purge anti-communiste des années 1960. Les témoignages relayés dans ces œuvres sont encore plus variés. Ils relatent la vie de ceux qui ont été frappés par la pauvreté, un

changement social rapide, la répression politique et les conflits armés. En bref, les œuvres de cette anthologie abordent la question de la survie spirituelle et communautaire et véhiculent même un message d'espoir.

Elle comprend un chapitre sur les poèmes **tibétains** de Ju Kalsang, traduits par Françoise Robin, professeur de langue et littérature tibétaines à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Inalco, France).

Cette anthologie présente la dynamique complexe qui existe entre la diversité du peuple asiatique et le concept universel de l'« individu » qui jouit de « droits » spécifiques. Elle permet également au lecteur de s'interroger sur le type d'analyse à privilégier pour une période historique au cours de laquelle

les droits de l'Homme universels et les libertés civiques sont considérés comme secondaires par rapport à l'intérêt général. C'est très souvent le cas lorsque des États nations traversent une révolution, qu'ils se font la guerre ou qu'ils défendent les « valeurs asiatiques ».

L'utilisation faite du terme « Global Asia » (« Asie mondiale ») dans cet ouvrage traduit un intérêt pour une approche de l'« Asie » qui ne se limiterait pas aux frontières nationales et à la géographie. Cette anthologie décrit plutôt l'Asie comme un espace caractérisé par le mouvement et la fluidité, où les sociétés et les individus réagissent non seulement à leurs systèmes de référence locaux, mais aussi à des idées et à des idéaux plus vastes. ■

Événements à venir

- ▶ **30 JUIN 2015 :**
EXPOSITION AU PARLEMENT EUROPÉEN À L'OCCASION DU 80E ANNIVERSAIRE DU DALAÏ-LAMA, COORGANISÉE PAR LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR LE TIBET (CIT), L'OFFICE OF TIBET ET LE SERVICE DE L'EURODÉPUTÉ CSABA SOGOR (ROUMANIE, PPE)
- ▶ **FIN JUIN/DÉBUT JUILLET (À CONFIRMER) :**
SOMMET UE-CHINE À BRUXELLES